



Des observations récentes du caracal au Maroc

D'après plusieurs sources recoupées par Ecologie.ma, des observations récentes de caracal ont été faites dans plus d'une localité du royaume. Le caracal qui fait partie des sept espèces de félins sauvages Marocaines qui sont au bord de l'extinction, est un animal remarquable très discret. D'après certaines sources, un ou plusieurs individus de caracal ont attaqué quelques moutons appartenant à des membres de la population de la région de Figuig il y a de ¸a quelques jours. Selon les mêmes sources des chasseurs auraient « chassé » les caracals. Nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour confirmer que ces « chasseurs » soient allés jusqu'à tuer ces félins protégés selon les lois en vigueur, mais il a été rapporté que ce genre « d'incidents » a déjà eu lieu il y a quatre ans dans la même région. A l'époque le caracal a été tué pour épargner les moutons… Voici ce que Fabrice Cuzin (spécialiste des mammifères du Maroc) écrit dans sa thèse à propos du caracal (extraits) : « Le caracal s'approche parfois de l'homme, pour visiter en particulier les milieux de cultures irriguées. C'est un prédateur très efficace, qui, selon plusieurs informateurs, s'attaque parfois au petit bétail et aux volailles, aussi bien au Maroc (plusieurs informateurs) qu'en Afrique du Nord et au Moyen Orient, avec des cas d'attaques très destructives sur des animaux parqués (Weibstein & Mendelsohn 1990, Heptner & Sludskii 1992, Dragesco-Joffé 1993). L'espèce est protégée par la loi, mais cette protection est peu appliquée, plusieurs animaux ayant été tués par des chasseurs après 1959. La dégradation des milieux peut



contribuer à la régression de l'espèce, par destruction du couvert végétal, et diminution de la biomasse des proies. Etant donné la raréfaction du chacal doré, les phénomènes de compétition avec cette espèce (Weibstein & Mendelsohn 1990) auraient pu avoir un effet favorable sur le caracal, si les effectifs de ce dernier ne s'étaient effondrés. La densité de l'espèce est manifestement extrêmement faible, et il est très probable que l'espèce ait totalement disparu de nombreuses régions. En 1996, l'espèce était considérée au niveau national comme en danger « Endangered », à « Data déficient », vu la rareté des données (Cuzin 1996). Afin d'assurer la conservation de l'espèce, il serait indispensable que la loi concernant sa protection soit effectivement appliquée, en particulier en matière de destructions dans les réserves de chasse. »
Source web par ecologie